

PAR COURRIEL

Le 29 avril 2020

Objet : Demande d'accès à l'information | Réponse
N./d. : A1920-084

Nous avons procédé au traitement de votre demande d'accès à l'information reçue le ou vers le 11 mars 2020, visant l'obtention des renseignements suivants;

- *Masse salariale de votre établissement, par catégorie, par année, pour chacune des trois dernières années financières. Nous vous rappelons que selon la Convention collective nationale, la masse salariale est la somme versée, ... , à titre de salaire régulier, congés avec solde, jours de maladie et assurance salaire auxquels on ajoute les avantages sociaux payés sous forme de pourcentage (vacances, congés fériés, congés de maladie et, s'il y a lieu, assurance salaire) aux personnes salariées à temps partiel, telle que définie et apparaissant au rapport financier annuel produit par l'établissement.*
- *Par année et par catégorie, pour les trois dernières années financières, la liste des formations dispensée à des fins de développements des ressources humaines et pour chacune, le nombre de participants, les dépenses allouées à titre de rémunération et les dépenses allouées à titre d'autres frais*

Concernant votre demande relative à la masse salariale, après vérification, le CISSS de Laval ne détient pas de document faisant état de la masse salariale par catégorie. En vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

Par conséquent, nous vous référons au tableau suivant, faisant état de la masse salariale totale du CISSS de Laval apparaissant aux documents financiers (AS) pour les années demandées:

Page 200-00 du AS-471	Année financière terminée le:		
	31-mars-17	31-mars-18	31-mars-19
Masse salariale	478 300 767	525 146 934	555 036 131

Par ailleurs, concernant votre demande relative à la liste des formations dispensées ..., nous présumons que votre demande vise les catégories de personnels représentées par la FSSS-CSN, soit les catégories 2 et 3.

Vous trouverez ci-joint des documents susceptibles de répondre à votre demande pour les années 2017-2018 et 2018-2019. Pour l'année 2019-2020, l'année financière venant tout juste de se terminer, l'organisation n'a pas encore été en mesure de compiler l'information demandée. Nous prévoyons que ces données seront accessibles au courant du mois de juin 2020.

Enfin, nous vous référons également au tableau suivant faisant état des investissements relatifs au développement des ressources humaines pour l'ensemble du personnel cadre et du personnel régulier du CISSS de Laval pour les années demandées.

Page 330-00 du AS-471		Année financière terminée le:		
Développement RH				
Catégorie	31-mars-17	31-mars-18	31-mars-19	
Personnel cadre	225 545	169 667	225 287	
Personnel régulier	5 401 203	6 627 504	7 843 548	

En espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'accepter nos sincères salutations.

Original signé
Émilie Grenon, avocate
Responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics*

p.j. (8) Fichiers Excel